



LA LETTRE

L'UNSA Défense, votre voix, notre force !

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
☎ 01 42 22 37 02



Numéro 77
Octobre 2026

✉ federation@unsa-defense.org 🌐 portail-unsa.intradef.gouv.fr 🌐 www.unsa-defense.org 📺 @UnsaDefense 📺 UNSADefense 📺 Unsa defense diffusion

EDITO

CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER-ES COLLEGUES

Tous les doutes sont dans la rature.

Il se peut que parmi vous, certains se souviennent d'Arthur Fonzarelli, alias Fonzie, le gars qui habitait au-dessus du garage des Cunningham. « ♪♪Monday, Tuesday, happydays... ♪♪ »... célèbre série des années 70/80. Mais je m'égare par association d'idées. Désolé pour celles et ceux à qui je viens de mettre en tête ce générique en boucle. C'est cadeau, en une semaine, généralement ça disparaît. En fait, je voulais évoquer avec vous la fameuse loi du même nom, la « **Loi de Cunningham** ». C'est quoi encore ça ?

Sans doute, l'appliquez-vous sans même parfois vous en rendre compte. A l'heure des réseaux sociaux et des raccourcis faciles, cette loi est omniprésente, elle envahit tous nos espaces. Essayez une seule fois de poser une question basique et vous constaterez que vous obtiendrez peu de réponse. En revanche, déclamez une affirmation totalement fausse avec une assurance insolente, et vous aurez alors droit à une multitude de réponses et sans doute parmi elles, la bonne. Prenons un exemple simple (et local)... Si vous demandez la recette des crêpes bretonnes, il y a peu de chance que vous obteniez une réponse, le breton étant assez retors et peu enclin à livrer ainsi les secrets de fabrication. En ce cas-là, affirmez tout simplement : « **Les meilleures crêpes bretonnes sont obtenues avec de l'eau minérale de Moselle et le fameux beurre doux de Corrèze** ». Et là, c'est gagné ! Vous allez avoir droit à toutes les recettes possibles et imaginables ! En fait, cette « **Loi de Cunningham** », véritable stratégie contre intuitive, fonctionne à merveille, dès lors que vous faites appel à la nature humaine, non pas de donner une bonne réponse, générant un sentiment neutre et peu valorisant, mais de corriger une mauvaise réponse, qui fonctionne comme un aimant à experts. C'est de la dopamine qui agit en nous comme une envie irrésistible de rétablir la vérité que l'on sait, et surtout que l'autre ne sait pas et cela valorise ce sentiment d'utilité que chacun aime ressentir. Grâce aux algorithmes d'internet, vous entrerez peut-être dans la catégorie « Erudits ». Merci l'UNSA ! Indiscutablement, il est une évidence que **l'erreur génère plus d'intelligence collective que la demande de vérité**.

Rien de vraiment nouveau en fait, c'est juste l'application technophile de la vieille formule « **Prêcher le faux pour savoir le vrai** ».

Comme l'UNSA Défense ne recule devant aucun sacrifice pour ses lectrices et ces lecteurs, faites le test... avec modération. Ne publiez pas « **Pourquoi le gouvernement n'augmente-t-il pas le point d'indice des agents publics ?** »... dites plutôt « **Le gouvernement n'a pas une tâche facile mais il fait ce qu'il peut pour augmenter le pouvoir d'achat de ses agents** ». Vous me raconterez.

Laurent TINTIGNAC - Secrétaire général de l'UNSA-Défense



OUI

A l'indemnité de maltraitance pour les agents publics.

Bien sûr, le terme est fort. Maltraitance. Mais comment qualifier la politique salariale conduite depuis des années vis-à-vis des agents publics, si ce n'est par ce terme ? Ces agents pour lesquels le printemps 2027 est propice à toutes les promesses de lendemains meilleurs mais qui sont abandonnés à tous les clichés nauséabonds alimentés par les uns et entretenus par les autres. L'UNSA est en colère pour ces presque 6 millions d'agents qui font la Nation française, sa solidité, sa résilience, sa cohésion. Pour l'UNSA, le Service Public a du sens et malgré ses lacunes que personne ne néglige, essentiellement liées aux politiques d'austérité, il assure égalité, cohésion, liberté individuelle, soins, protection des plus fragiles, sécurité, éducation... tous ces ingrédients qui concoctent la notion même de démocratie et en font une réalité pour tous. **Oui cette démocratie est fragile.**



L'UNSA en a une conscience avérée et par quelques moyens que ce soit, **nous affirmons sa défense, en déniaut aux « assassins » de la noble mission des agents publics, le lynchage permanent de leur nombre, de leurs avantages présumés, de leur absentéisme chronique (12 jours en moyenne par an contre 11,3 jours pour les salariés du privé et 6 jours pour les agents du MinArm), de leurs rémunérations et trop souvent de leur utilité.**

L'UNSA le répète à l'envi, non nous ne sommes pas « apolitiques », nous nous définissons par nos valeurs faisant l'objet d'une charte dont l'article premier est celui de la lutte contre toutes les formes de discriminations. Et le déni des agents publics est une discrimination ! La lutte contre ces coups permanents et agressifs, d'où qu'ils viennent, nous définissent davantage comme « apolitiques ». **A l'UNSA, nous n'étiquetons pas celle ou celui qui dénie au Service Public et aux agents publics, leurs valeurs et leurs missions, quelle que soit son orientation politique, nous les combattons.** Nous rappelons ce que serait l'état de la société sans ces remparts publics, nous rejetons le droit d'insulte envers les agents. L'UNSA rappelle à ces « agresseurs sociaux » que c'est parce que la France dispose de Services Publics forts qu'elles ou qu'ils peuvent aujourd'hui s'exprimer, parce qu'ils ont été instruits par une école de la République, parce que leur santé a toujours été préservée dans les moments difficiles par le service public de la santé, parce que leur sécurité est assurée par les forces républicaines, police, gendarmerie, pompiers, justice et bien sûr les Armées, qu'ils sont en bonne santé globale parce que la sécurité alimentaire est également assurée par tout ce qu'ils détestent aujourd'hui, **ces filets de sécurité sans lesquels elles et ils ne seraient rien aujourd'hui.**

Ces agents publics ont un sens aigu et désintéressé de leurs missions et de leurs responsabilités. On n'entre pas dans la Fonction Publique au hasard, on y entre pour perpétuer modestement la continuité de cette belle devise « Liberté Egalité Fraternité ». **A l'heure d'une société de plus en plus fragmentée, archipélisée, individualisée, égoïste aussi, une société toujours plus prompte à diviser qu'à rassembler, la noblesse de l'engagement des agents publics est davantage que respectable. Elle est le ciment du vivre ensemble et si ce terme apparaît désuet pour certains, que ceux-ci n'oublient pas ce que cette Fonction Publique et ses agents ont fait pour les aider à grandir, à devenir ce qu'ils sont aujourd'hui.**

La modestie des rémunérations publiques est une réalité et chacun sait que cet engagement ne fabrique pas des « Crésus ». Mais aujourd'hui, l'état des rémunérations publiques relève de l'humiliation et c'est cela qui fragilise non seulement les agents en premier lieu, mais toute la cohésion de la Nation. **La revalorisation légale du SMIC le 1^{er} juin 2026 a fait passer la rémunération de quelques 862000 agents publics sous le seuil du salaire minimum. Oui, un agent sur 6 connaît une rémunération indiciaire inférieure au salaire minimum en France, tous ceux-là qui sont montrés du doigt comme les fautifs de la dette abyssale de la nation. Ces agents à qui le « patron public » ponctionne en plus 10% de rémunération en cas d'arrêt maladie... alors ils sont moins en arrêt c'est vrai... ils sont juste malades... et pauvres.**



Un agent de catégorie C, en l'état actuel des grilles indiciaires, verra sa rémunération atteindre le SMIC après 19 ans d'ancienneté, indépendamment de son évolution, de son parcours professionnel, de ses compétences acquises sur cette durée. Mais ce SMIC durant ces 19 ans n'aura-t-il pas lui, continué à progresser ? Alors ces agents publics de catégorie C, constituant 64% des effectifs, sont condamnés en CDI, ils ne recolleront en fait jamais au salaire minimum et légal. A celles et ceux qui ont une vague notion du « Plafond de verre », voici désormais la politique du « Plancher collant ».

Voilà la photographie réelle de la situation de ces « salauds de fonctionnaires » en 2026. Des rémunérations insultantes, des grilles indiciaires qui n'ont plus aucun sens, écrasées par les politiques salariales que l'Etat impose aux entreprises sans jamais les appliquer à ses propres agents. Des grilles de catégorie A qui débutent à 80€ sur SMIC, des régimes indemnitaires non cotisés, fabriquant une infernale trappe à petites retraites...

Inflation 2006/2026 = 39,5% / Point d'indice 2006/2026 = 8,1%.

**Plus que jamais et pour toutes ces raisons,
l'UNSA exige une indemnité de maltraitance pour les agents publics !!!**

Suivez-nous sur :

EF Tube [UNSA Défense - DeFTube](#)

YouTube https://www.youtube.com/results?search_query=unsa+defense



Depuis 20 ans
à vos côtés



Dernière vidéo... les agents affectés en outre-mer.

Urgence pour le pouvoir d'achat

L'UNSA, votre alliée du quotidien

En 2026, l'inflation poursuit sa progression. Elle a atteint 2,4 % depuis août 2025 et pourrait être de 2,1 % sur l'ensemble de l'année 2026. Cause majeure de ce regain : la guerre au Moyen-Orient, qui pousse les prix du pétrole et du gaz à la hausse. **Conséquence immédiate, le plein de carburant ne cesse d'augmenter. Sur 1 an, pour un plein de gazole de 50 litres, ce sont plus de 32 euros supplémentaires à déboursier et plus de 20 euros pour un plein d'essence. Quant au gaz, son prix a augmenté de 14,3% sur un an.** Parallèlement, les prix des services de téléphonie mobile ont progressé de 27,9% sur un an et ceux des services de garde d'enfants de 17,7%. Ce contexte pèse lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages. L'INSEE démontrait récemment qu'en 2021, 10,6% des ménages propriétaires d'une voiture, soit 2,2 millions, dépensaient plus d'un mois de leur revenu disponible annuel en carburant. Avec les prix de 2026, ce serait le double, soit 4,6 millions de ménages ! Ce n'est plus tenable !



Devant cette situation, il y a urgence. Face à l'augmentation des prix du carburant, pour l'UNSA, des aides ciblées doivent être mises en place pour celles et ceux qui en ont le plus besoin. L'aide de 100 euros pour les "gros rouleurs" est pour le moment bien insuffisante. Par ailleurs, devant les surprofits de certaines entreprises énergétiques, il est temps de prendre des mesures fortes et efficaces.

Au-delà, en pleine préparation du projet de loi de finances pour 2027, l'UNSA lance un appel pour un budget juste fiscalement qui préserve, au minimum, le pouvoir d'achat des ménages, notamment les plus modestes, qui n'ont plus rien à raboter dans leur budget ! D'autres solutions existent pour améliorer le solde des finances publiques, en permettant une plus juste contribution de chacun, notamment en réduisant certaines aides publiques aux entreprises et en taxant davantage les plus hauts revenus et patrimoines.

Congé supplémentaire de naissance

Un nouveau droit

L'agent public qui devient parent peut demander à bénéficier d'un congé supplémentaire de naissance de 2 mois maximum après un congé de maternité ou d'adoption ou un congé de paternité et d'accueil de l'enfant. L'UNSA détaille les modalités d'application de ce nouveau droit entré en vigueur le 1^{er} juillet 2026 avec effet rétroactif pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2026.

► **Ce congé est ouvert aux deux parents fonctionnaires, ouvriers de l'Etat ou contractuels.** Il est au maximum de deux mois, fractionnables en deux périodes d'un mois maximum.

► **Ce congé pourra être mobilisé, après épuisement du congé de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou du congé d'adoption, dans un délai maximum de neuf mois à compter du 1^{er} juillet 2026 jusqu'au 31 mars 2027 pour les parents d'enfants nés ou arrivés au foyer entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2026 ou dont la date de naissance était prévue à partir du 1^{er} janvier 2026, mais qui sont nés prématurément. En régime pérenne : de la naissance de l'enfant ou, pour les parents adoptants, de l'arrivée de l'enfant au foyer pour tous les parents d'enfants nés ou arrivés au foyer à partir du 1^{er} juillet 2026.**

► **Ce congé est de droit, il ne peut être refusé par l'employeur.** La demande doit être faite à son supérieur hiérarchique au moins un mois avant le début de ce congé ou quinze jours avant s'il suit immédiatement le congé de paternité et d'accueil de l'enfant ou le congé d'adoption.

► **Le congé est rémunéré pour les fonctionnaires, à hauteur de 70 % du traitement indiciaire le premier mois et de 60 % le deuxième mois. Les primes et indemnités pérennes sont proratisées au même niveau ainsi que la NBI. Le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence sont perçues intégralement. Pour les contractuels et OE, à hauteur de 70 % du traitement le premier mois et 60 % le deuxième mois. Le temps partiel est suspendu pendant la durée de ce congé, l'agent a les droits d'un agent à temps plein. Le congé est pris en compte pour la carrière et la retraite et n'entraîne aucune perte de droits à avancement.**

Pour l'UNSA, le choix du législateur de prévoir une rémunération réduite à 70 % puis 60 % du traitement risque de limiter l'accès effectif à ce congé pour certains personnels, notamment ceux aux plus bas traitements.

Votre actu du mois

L'UNSA sur le terrain à la rencontre des agents et des militants

Que de beaux moments passés auprès des agents, des adhérents et des délégués par l'équipe UNSA du secrétariat général. L'UNSA est au contact de vos réalités.

à Nîmes et Salon de Provence



à Bordeaux



A Toulouse



à Brest



à Muret



à Saint-Germain-en-Laye



Avec les agents de DGA/EM Biscarrosse et DGA/EV Cazaux



Parce que l'UNSA... Gagne, exige, propose

UNSA LÂCHERIE! VOTEZ TOUS UNSA

L'UNSA a gagné

Prévoyance

L'UNSA obtient la prise en compte des 10% de perte de salaire en arrêt maladie dans l'accord « Prévoyance MinArm » au titre des services additionnels. Seul accord public à intégrer cette disposition.

Elections Professionnelles du 03 au 10 décembre 2026

your voice, our strength

UNSA LÂCHERIE! VOTEZ TOUS UNSA

L'UNSA exige

Rémunérations

Revalorisation IMMEDIATE de 10% de la valeur du point d'indice.

Elections Professionnelles du 03 au 10 décembre 2026

your voice, our strength

